



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 février 2018  
19 heures 00

-----

GF/CR

N° 002234

Sports - Tarifs 2018

Affiché le :

Le mardi 13 février 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 7 février 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Jean AILLAUD (1er Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint)

**ABSENTS** : M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 1886 du 04 novembre 2015 du Conseil Municipal approuvant la délégation au Maire de fixer, dans la limite d'une réévaluation annuelle de 3%, les tarifs au profit de la commune ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des sports du 01 février 2018 ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal, une hausse de 4% à 12% de certains tarifs ;

Concernant les tarifs d'entrée à la piscine municipale de Viton, il s'agit d'une réévaluation des cartes de 10 entrées qui offrent une entrée gratuite au lieu de deux actuellement.

Le prix de la location du gymnase municipal fait également l'objet d'un ajustement tarifaire couvrant ainsi les frais de présence du gardien.

Le montant de l'adhésion à l'Ecole Municipale des Sports est différent selon le lieu de résidence de l'adhérent. Le tarif annuel appliqué aux aptésiens est réévalué de 11%, celui-ci n'ayant pas fait l'objet d'aucune augmentation depuis 2015. Un nouveau tarif sera proposé aux adhérents non aptésiens.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs indiqués ci-dessous :

<b>TARIFS 2018 - SERVICE DES SPORTS</b>				
<b>OBJET DE LA TARIFICATION</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>%</b>
<b>PISCINE MUNICIPALE - VITON</b>				
Entrée piscine - 16 ans	1,80	2,00	2,00	0,00
Entrée piscine + 16 ans	2,90	3,00	3,00	0,00
Abonnement saison - 16 ans	35,00	36,00	36,00	0,00
Abonnement saison + 16 ans	55,00	58,00	58,00	0,00
Carte 10 entrées - 16 ans	15,00	16,00	18,00	12,50
Carte 10 entrées + 16 ans	25,00	26,00	27,00	3,85
Délivrance brevet de natation		2,00	2,00	0,00
Manifestations (activités nocturnes, animations diverses...)	1,00	1,00	1,00	0,00
Caution pour la mise à disposition de la buvette piscine municipale de Viton	300,00	300,00	300,00	0,00
<b>INSTALLATIONS SPORTIVES MISES A DISPOSITION AUX GROUPES EXTERIEURS</b>				
<b>Location piscine cité scolaire (1 heure) avec personnel d'encadrement aux groupes scolaires extérieurs</b>	95,00	98,00	100,00	2,04
<b>Location gymnase (1 heure) aux groupes scolaires et/ou associations extérieurs</b>	16,00	17,00	18,00	5,88
<b>Location autres installations sportives aux groupes scolaires et/ou associations extérieurs (stades, piste athlétisme, beach volley...)</b>	10,00	10,00	10,00	0,00
<b>Caution pour la mise à disposition des installations sportives</b>	300,00	300,00	300,00	0,00
<b>ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS (E.M.S.)</b>				
<b>Ecole Municipale des Sports (E.M.S.) : activités sportives de plein air - les mercredis après-midi cotisation annuelle Aptésiens</b>	45,00	45,00	50,00	11,11
<b>Ecole Municipale des Sports (E.M.S.) : activités sportives de plein air - les mercredis après-midi cotisation annuelle - Non Aptésiens</b>			60,00	

**LE CONSEIL  
À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE et AUTORISE** Madame le Maire à faire appliquer les tarifs 2018.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Dominique SANTONI**